

R. S. G. m.
ul. l. l. 62

gecopy

1^{er} Juillet 1662

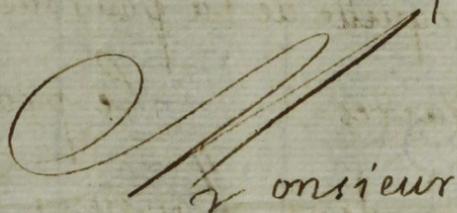
N^o 1588

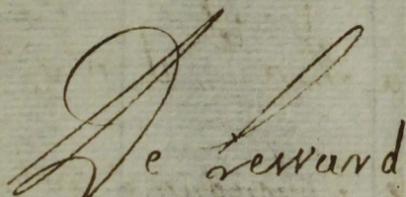
Monsieur

ostre lettre, datee de S^t Germain le 28^e du passé
me fût rendue hier. j'ay esté bien marry d'y voir
la nonchalance de vostre Secretaire de l'Ambassade,
et qu'il s'est si mal acquitté de la poursuite dont il s'
estoit chargé de nos affaires. Le proceder de la
Cour dans celles qui regardent Monsieur le Prince
d'Orange, me surprend d'autant plus, qu'après la
declaration qui vous a esté faite par Sa Ma^{te}, il n'y
a que peu de mois, je n'ay pas mesme soupçonné qu'on
en deüst éluder l'effect par un pretexte si foible, qu'
est celui qu'ils fondent sur un article Supposé du
testament du Prince Philippe Guillaume.
Et je ne scaurois comprendre, comment un si grand
Roy, qui cherit la justice et l'équité par dessus toutes
les autres vertus, peut pretendre d'imposer à un
Prince un joug, qu'il ne voudroit pas faire subir au

M. de Ruyter

au moindre de Ses Subjects. (je suis en impatience
d'apprendre la resolution finale que l'on vous donnera;
et si Mons^r l'Ambassadeur Boreel aura accordé
a la priere que je luy en ay faite, de continuer la Solli-
citation de mes interrests. Au commencement
de la Sepmaine où nous allons entrer je fais estat de
partir d'icy, pour aller a la Haye, et esperant de
vous y voir bientost, je finiray cellecy par les assen-
rances que je suis tousiours)


Monsieur


De Leerdam ce 28^e juillet
1662

Vostre tres humble obis-
sent serviteur
Guill. van Tindie,
Pde Nassau

Il est a plaindre que S. Maj. grand et pu-
esgard a lequy et aux troux que la
maison d'orang - a fait a l'Est. et sans
de m^{me} - qu'ils n'ont pas payé les debtes
que lon leur a faitz en un si grand et
mirable necessité, en un si grand - diagratitude -
d'argent & de long. et de zosité, etc

Monsieur

163
Monsieur de Zuilichem, Enuoyé de
Madame la Princesse Douairière d'
Orange vers Sa Ma^{te} Treschrestienne.
à Paris